

Des perturbations émanant du sol, comme par exemple des failles et des veines d'eau peuvent être détectés à l'aide d'une baguette de sourcier et d'un pendule.



Détecter, reconnaître, évaluer...

Texte et photos: Christian Kaiser, Baubiologe IBN

En cas de problèmes de santé dans un bâtiment, il est envisageable de faire procéder à une analyse écobioologique par des spécialistes formés à cet effet. Ces spécialistes sont capables de reconnaître les zones posant problème, mais aussi de les nommer et de saisir les charges concrètes par le biais d'examen techniques de mesure.

L'analyse écobioologique des bâtiments a fait ses preuves dans la saisie d'influences perturbatrices et de risques sur la santé. Forts de leurs compétences complémentaires en technique de mesure, les spécialistes en écobioologie examinent les pièces où des problèmes, des sentiments de mal-être ou d'autres influences négatives ont été perçus. Des examens et des analyses appropriés réalisés sur place lors d'analyses des habitats permettent, d'une part, de mettre au jour le type, l'intensité et les effets des perturbations, et d'autre part, d'évoquer, au cours d'un entretien avec les intéressés, les solutions et/ou les possibilités d'assainissement.

Standards de l'analyse de l'habitat

Du point de vue de la construction écobioologique, les analyses écobioologiques d'habitats devraient respecter différents standards:

- Pour les mesures physiques effectuées sur place, les résultats devraient systématiquement être établis en liaison avec les valeurs de consigne et les valeurs indicatives, conformément au standard de la technique de mesure en construction biologique (SBM).

- Experts et conseillers devraient travailler indépendamment de tout intérêt propre tant commercial qu'entrepreneurial.

- Les analyses complémentaires réalisées à l'aide d'appareils de radiesthésie (pendules, antennes, baguettes, etc.) qui peuvent, le cas

échéant, s'avérer judicieuses, devraient se limiter à l'enregistrement de dérangements pour lesquels aucune méthode de mesure physique n'est à disposition.

- Les analyses d'habitats relevant de la construction écobioologique ne peuvent pas remplacer le diagnostic de santé des personnes concernées. En cas d'effets concrets sur la santé, les analyses d'habitats devraient être réalisées en concertation et accord avec les médecins traitants spécialisés dans les influences de l'environnement.

- Les résultats d'une analyse d'habitat ainsi que les conclusions et recommandations qui en découlent devraient être consignés par écrit et être formulés de manière compréhensible pour les profanes.

- L'examen devrait être mené par des spécialistes indépendants entièrement dévoués à la construction écobioologique car du fait de la multitude des influences, l'évaluation n'a de sens que si elle est réalisée objectivement et équitablement.

Domaines analysés

Parmi les influences physiques/biologiques mesurables, on compte notamment:

- Les champs électriques et magnétiques, les ondes et rayonnements haute fréquence
- Les champs magnétiques, la radioactivité et le radon
- Les formaldéhydes, les composés organiques volatiles (VOC/ SVOC)

- Les particules et les fibres
- La présence de champignons de moisissures

Le type et le volume des analyses devant être réalisées en cas de plaintes et de problèmes doivent, en règle générale, être discutés et déterminés sur place en concertation avec le spécialiste.

Directives éthiques du Groupement Professionnel pour l'Analyse de l'Habitat (FGHU)

Le groupement professionnel suisse FGHU a défini pour ses membres, qui proposent d'analyser les habitats, des directives éthiques obligatoires:

1. Le conseiller assume la responsabilité des mesures de santé engagées suite à l'analyse des résidences et des postes de travail. Au besoin, il dirige le client vers des spécialistes correspondants.

2. Les recommandations de l'expert visent à accroître le degré de bien-être personnel des habitants. En aucun cas, ils ne rendent superflue l'aide médicale apportée en cas de maladies et de maux.

3. Il ne fait aucune publicité avec les problèmes, voire les exemples de cas, sans pour autant attirer l'attention sur le fait que chaque cas doit être considéré individuellement, et s'abstient, en particulier, de tout „comportement de panique“.

4. Le conseiller s'engage à consigner les résultats des analyses et remet au client un rapport avec des recommandations d'assainissement.

5. Chaque examen représente une saisie instantanée. En général, et pour des raisons de coûts, aucune procédure prolongée de mesure n'est exécutée faisant en sorte que les cas complexes requièrent, le cas échéant, des mesures répétées.

6. Le conseiller ne vend aucun produit „de pas de porte“ sans un droit de rétractation de minimum 30 jours. La prestation de service que constitue une analyse d'habitat doit être facturée séparément de celle liée à la vente et au montage de déconnecteurs automatiques de réseaux, de réducteurs de champs magnétiques, etc.

7. Une garantie de fonctionnalité comprenant un droit de rétractation de 6 mois pour les appareils non endommagés prévaut pour les appareils et dispositifs de protection contre les „rayonnements terrestres et veines d'eau“.

8. Les directives doivent être remises au donneur d'ordre lors de l'analyse de son habitat sous la forme d'un document écrit.

Le Groupement Professionnel pour l'Analyse de l'Habitat (FGHU) a démarré son activité il y a 20 ans par le biais d'une formation de plusieurs jours à Wildhaus, du 19 au 24 mai 1993, à l'intention des conseillers en mesure. Au début, le groupement s'est formé avec, pour priorité, la „Technique de mesure“ au sein de l'association SIB, se donnant pour objectif de proposer une formation globale pour les conseillers en mesure. Après 10 années d'existence, le groupement professionnel a pris son indépendance, se désolidarisant de l'association SIB. Aujourd'hui, le FGHU travaille en étroite collaboration avec l'association spécialisée SIB. www.gesund-wohnen.ch

Standard de la technique de mesure en construction biologique (SBM)

Le standard de la construction biologique, les valeurs indicatives à l'égard des zones de sommeil et les conditions cadres inhérentes à la technique de mesure ont été développés de 1987 à 1992 par la „Baubiologie Maes“ à la demande et avec le soutien de l'institut pour

la construction biologique + Ökologie Neubeuern IBN, tandis que des scientifiques, des médecins et des collaborateurs ont pris part à la l'établissement du standard. Le standard est paru pour la première fois en mai 1992. La version actuelle SBM-2008 est la 7^e édition publiée début 2008. Standard, valeurs indicatives et conditions cadres ont ensuite été élaborés dès 1999 en commun avec une commission composée de dix experts.

Objectifs du SBM

SBM établit un aperçu des facteurs de risque physiques, chimiques et biologiques dans des chambres à coucher, des locaux d'habitation, des postes de travail et des terrains susceptibles d'être analysés, mesurés, évalués et consignés par des experts (avec indication des résultats de mesure, des appareils de mesure et du procédé d'analyse). En cas d'anomalies, des recommandations d'assainissement correspondantes sont élaborées. Les différents points du standard décrivent les influences environnementales biologiquement critiques dans des locaux. Leur reconnaissance professionnelle, leur minimisation voire, leur suppression dans le cadre individuellement réalisable relèvent de la technique de mesure issue de la construction biologique. La préention et le but consistent à créer un environnement de vie non chargé et proche de l'environnement naturel dans le respect strict de l'ensemble les points du standard et des possibilités de diagnostic. Lors des mesures, des évaluations et des assainissements, l'expérience en matière de construction biologique, la prévoyance ainsi que la faisabilité sont au premier plan. Le but recherché est essentiellement de diminuer le risque.

Priorité à la protection des zones de sommeil

Les valeurs indicatives/valeurs de consigne relevant de la construction biologique sont des valeurs de prévoyance. Elles se rapportent aux zones de sommeil, au temps de régénération particulièrement sensible des hommes et ainsi, au risque prolongé auquel ils sont soumis. Elles se basent sur le niveau d'expérience de la construction biologique actuel ainsi que sur l'état de connaissances, et sont axées sur ce qui est réalisable. En outre, les études scientifiques et autres recommandations sont intégrées à cette évaluation. Les valeurs et les ordres de mesure du SBM sont autant appliqués en Suisse par le SIB que par le FGHU.

